



Permis de louer : Vincent Jeanbrun choisit les rentiers contre les locataires

La CNL condamne la décision du ministre du Logement, Vincent Jeanbrun, d'ouvrir la voie à l'exonération du permis de louer pour les logements gérés par des agences immobilières.

Sous couvert de « simplification », le gouvernement reprend mot pour mot une revendication de la FNAIM, qui s'est d'ailleurs félicitée de cette « avancée majeure pour la profession ». Une avancée pour les professionnels, certainement. Un recul pour les locataires, assurément.

Le permis de louer a été créé pour lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Il permet aux collectivités de vérifier qu'un logement est décent avant sa mise en location.

Une agence immobilière n'a ni la vocation ni la légitimité pour se substituer à un contrôle public.

En cédant aux exigences du lobby immobilier, le gouvernement laisse les intérêts privés et la logique spéculative prendre le pas sur l'intérêt général.

Un tel choix peut avoir des conséquences dramatiques. Les drames liés à l'habitat dégradé sont là pour nous le rappeler : lorsque les garde-fous reculent, les risques augmentent et des familles se retrouvent exposées à l'insalubrité, aux intoxications, aux incendies et aux accidents.

Un logement insalubre reste un logement insalubre, qu'il soit loué directement par son propriétaire ou par l'intermédiaire d'une agence.

Alléger les contraintes pesant sur les propriétaires privés revient à les exonérer de leur responsabilité sociale et morale, au moment même où la crise du logement s'aggrave. C'est intolérable.

La CNL appelle les collectivités locales à refuser toute exonération du permis de louer et à défendre cet outil indispensable de lutte contre l'habitat indigne.

Élu·es, locataires, associations : mobilisons-nous !

Montreuil, le 5 juin 2026